

## CONSIGNES PRÉVENTIVES "FORTE HOULE" <sup>[1]</sup>

- Ne circulez pas en bord de mer sauf nécessité absolue et limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle
- Pour les plaisanciers et les professionnels de la mer : ne prenez pas la mer
- Protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau
- Ne vous baignez pas
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau et méfiez-vous des rouleaux (même une zone à priori non exposée peut-être balayée soudainement par une vague plus forte que les autres)
- Surveillez attentivement les enfants et évitez les jeux au bord de l'eau
- Si vous habitez en bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux

### Documents



Consignes préventives en cas de forte houle <sup>[2]</sup>

250.11 Ko

---

**Source URL:** <https://securite-civile.nc/consignes-de-securite/consignes-preventives-forte-houle>

### Liens

[1] <https://securite-civile.nc/consignes-de-securite/consignes-preventives-forte-houle>

[2] [https://securite-civile.nc/sites/default/files/documents/consignes\\_preventives\\_en\\_cas\\_de\\_forte\\_houle.pdf](https://securite-civile.nc/sites/default/files/documents/consignes_preventives_en_cas_de_forte_houle.pdf)